|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| PCT/CTC/30/4 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 16 mars 2017 | | |

**Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Comité de coopération technique**

**Trentième session**

**Genève, 8 – 12 mai 2017**

Prolongation de la nomination de l’Office australien des brevets en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international selon le PCT

*Document établi par le Bureau international*

1. Toutes les administrations internationales existantes ont été nommées par l’Assemblée de l’Union du PCT pour une période s’achevant le 31 décembre 2017. En 2017, l’Assemblée devra donc prendre une décision en ce qui concerne la prolongation de la nomination de chaque administration internationale existante qui souhaite demander une telle prolongation, après avoir sollicité l’avis du comité (voir les articles 16.3.e) et 32.3) du PCT). On trouvera des informations concernant la procédure applicable et le rôle du comité dans le document PCT/CTC/30/INF/1.
2. Le 7 mars 2017, l’Office australien des brevets a présenté une demande de prolongation de sa nomination en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et d’administration chargée de l’examen préliminaire international selon le PCT. Cette demande est reproduite dans l’annexe du présent document.
3. *Le comité est invité à faire part de son avis sur cette question.*

[L’annexe suit]

Demande de prolongation de la nomination de l’Office australien des brevets en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international selon le PCT

1 – Informations générales

1. **Nom de l’office national :**

Office australien des brevets (qui fait partie de l’organisme gouvernemental nommé IP Australia).

1. **Personne à contacter en cas de question relative au contenu du présent rapport :**

Martin Devlin, Policy Officer, International Policy and Cooperation

Policy and Governance Group, IP Australia

[martin.devlin@ipaustralia.gov.au](mailto:martin.devlin@ipaustralia.gov.au), +613 99359697

1. **Date à laquelle le Directeur général a reçu la demande de renouvellement :**

7 mars 2017

1. **Session de l’assemblée à laquelle le renouvellement sera demandé :**

Vingt et unième session ordinaire de l’Assemblée de l’Union du PCT

1. **Date à laquelle l’office pourrait commencer à agir en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international :**

1er janvier 2018[[1]](#footnote-2).

1. **Administrations actuellement chargées de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international qui prêtent leur concours à l’évaluation de la mesure dans laquelle les critères sont remplis :**

L’Office australien des brevets a demandé l’assistance de l’Office canadien de la propriété intellectuelle pour examiner sa demande de prolongation de nomination en qualité d’administration internationale (chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international) et en déterminer l’adéquation. L’Office australien des brevets a soumis un projet au Bureau international, afin que celui‑ci puisse formuler des observations, et a intégré ce premier retour d’informations dans la présente demande. De plus amples informations concernant l’examen effectué par d’autres administrations sont disponibles dans la partie 8 de la présente demande.

2 – Critères matériels : exigences minimales applicables à la nomination

2.1 – Capacité en matière de recherche et d’examen

***Règle 36.1.i) et 63.1.i) : l’office national ou l’organisation intergouvernementale doit avoir au moins cent employés à plein temps possédant des qualifications techniques suffisantes pour procéder à la recherche et à l’examen***.

**Employés qualifiés pour procéder à la recherche et à l’examen :**

*Source : équipe des rapports internes, IP Australia.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaine technique** | **Nombre (équivalent temps plein)** | **Expérience moyenne en tant qu’examinateurs (années)** |
| Mécanique | 125,98 | 8,93 |
| Électricité/électronique | 87,94 | 8,92 |
| Chimie | 93,86 | 9,06 |
| *Total* | *307,78* | *9,03* |
|  | Stagiaires non inclus | Années depuis le recrutement (y compris la période de formation) |

**Programmes de formation** : l’Office australien des brevets propose un programme de développement des compétences à l’intention des examinateurs de demandes de brevet (Programme pour les examinateurs en matière de droits de propriété intellectuelle). Dans ce contexte, il a mis en place une nouvelle formation à l’intention des examinateurs de demandes de brevet, intitulée “Self‑Paced Training in Examining Patents”, adaptée au rythme de chacun. Les nouveaux modules de formation hybride proposés en ligne permettent aux participants de commencer dans leur section, plutôt que d’intégrer un groupe de formation distinct, et d’être suivis par un formateur qui les supervise dès le premier jour et qui est responsable de l’élaboration du plan de formation et d’évaluation. Les participants et les formateurs reçoivent l’aide d’un animateur, qui aide et qui guide les nouveaux examinateurs dans leurs démarches en ligne, ainsi que du coordinateur chargé d’aider et de guider les formateurs et de diriger les évaluations. Toute la formation est disponible en ligne, avec des ressources que les participants peuvent utiliser à leur rythme, des communautés en ligne auxquelles ils peuvent participer et des salles de classe virtuelles. Les participants peuvent commencer la formation n’importe quand et n’importe où, plutôt que de devoir attendre la date de commencement d’un nouveau groupe. Les examinateurs qui suivent une formation peuvent avancer à leur propre rythme et ne sont pas soumis à un calendrier fixe. Ils peuvent également revenir en arrière dans leur formation pour réviser si nécessaire. Les nouveaux examinateurs sont censés avoir acquis les compétences visées (“Acceptance Delegation”) dans un délai de deux ans. En fonction de leurs aptitudes, de leurs connaissances et de leur application personnelle, les examinateurs peuvent acquérir ces compétences plus rapidement.

L’Office australien des brevets possède un programme de développement continu intitulé “Technical Examiner Learning Program (TELP)”, dont l’objectif est d’aider tout le personnel chargé des examens à rester informé des développements technologiques. Opérant dans tous les domaines technologiques, ce programme inclut des sessions de formation technique données en interne par des spécialistes, la participation à des conférences et des visites d’entreprises dans des secteurs qui présentent un intérêt. L’Office australien des brevets propose également un programme fondé sur les compétences, destiné aux examinateurs expérimentés qui souhaitent devenir des agents chargés d’entendre les parties.

IP Australia a fondé le Centre d’excellence technique pour les droits de propriété intellectuelle, qui sert de point d’accès unique à tous les services d’apprentissage et de développement en matière de droits de propriété intellectuelle. Ce centre dispense des enseignements dans tous les domaines professionnels, y compris des connaissances techniques sur les brevets. Depuis juillet 2011, les examinateurs de demandes de brevet ont bénéficié de plusieurs cours portant sur la recherche (notamment les étapes essentielles, les mots clés et le classement des marques), ainsi que sur les techniques de recherche avancée (incluant les demandes dans le domaine des nanotechnologies). Depuis 2013, d’autres cours ont été élaborés, comprenant notamment : Advanced Furthers; une formation sur le système EPOQUE; un cours portant sur la recherche; un module de réexamen en ligne; une formation sur la réforme de la propriété intellectuelle et un cours sur les recherches dans la littérature non‑brevet.

***Règles 36.1.ii) et 63.1.ii) : cet office ou cette organisation doit avoir en sa possession au moins la documentation minimale de la règle 34, ou avoir accès à cette documentation minimale, laquelle doit être disposée d’une manière adéquate aux fins de la recherche et se présenter sur papier, sur microforme ou sur un support électronique.***

**Accès à la documentation minimale aux fins de la recherche :** ( X ) Plein accès

**Systèmes de recherche :**

Les examinateurs utilisent un système électronique de gestion des documents (Patent Administration Management System – PAMS) pour traiter, enregistrer, rechercher et examiner les demandes nationales de brevet. IP Australia possède également un système électronique pour la recherche internationale et l’examen international (INTESS). Les examinateurs disposent d’une interface pour l’examen des demandes de brevet, qui leur offre l’accès à un large éventail de ressources, notamment à des outils de recherche en matière de brevets (EPOQUE) et à des moteurs de recherche (STN), qui recouvrent au moins la documentation minimale, ainsi que des manuels sous forme électronique (par exemple, le manuel sur les pratiques et procédures en matière de brevets et le manuel sur le système de gestion de la qualité), des documents juridiques sur les brevets, et les documents de l’OMPI et du PCT. L’Office australien des brevets a mis en œuvre un ensemble de bonnes pratiques selon le PCT, qui ont été intégrées au manuel sur les pratiques et procédures, ainsi que la formation des examinateurs en matière de droits de la propriété intellectuelle. Ces pratiques sont régulièrement révisées. Les outils supplémentaires à la disposition des examinateurs comprennent l’accès rapide à des bases de données internes et externes, des ouvrages techniques, des revues et des ressources juridiques sur l’interface relative à l’examen des demandes de brevet d’IP Australia. Cela inclut, sans être exhaustif, IEEE, MEDLINE, Nature, PubMed, Questel‑Orbit, WIPO CASE.

L’équipe technique de recherche de l’Office australien des brevets s’assure que les examinateurs disposent des techniques de recherche issues des meilleures pratiques et ont accès à des outils de recherche de qualité. Cette équipe effectue deux tâches principales :

* l’assistance, la formation et la promotion des techniques de recherche issues des meilleures pratiques dans les sections;
* l’évaluation des outils de recherche et des bases de données pour l’examen des demandes de brevet.

En outre, les activités de l’équipe technique de recherche comprennent :

* des activités de classement, notamment dans le cadre de la CIB et de la CPC;
* le maintien des connaissances concernant les systèmes EPOQUE et STN, entre autres outils de recherche;
* l’apport de spécialistes d’un domaine donné aux équipes des projets de formation;
* le maintien du volume de recherche du manuel sur la pratique et les procédures en matière de brevets;
* la responsabilité de la gestion des contrats pour les outils de recherche commerciale utilisés par les examinateurs.

***Règle 36.1.iii) et 63.1.iii) : cet office ou cette organisation doit disposer d’un personnel capable de procéder à la recherche et à l’examen dans les domaines techniques sur lesquels la recherche doit porter et possédant les connaissances linguistiques nécessaires à la compréhension au moins des langues dans lesquelles la documentation minimale de la règle 34 est rédigée ou traduite.***

**Langues dans lesquelles les demandes nationales peuvent être déposées et traitées** : anglais.

**Autres langues maîtrisées par un grand nombre d’examinateurs :** en plus de l’anglais, l’Office australien des brevets applique une politique pour maintenir les compétences des examinateurs dans d’autres langues. Il compte actuellement des examinateurs ayant des compétences en français, en allemand, en japonais, en chinois, en russe, en espagnol et en coréen, couvrant tous les principaux domaines technologiques.

**Services proposés pour faciliter la recherche ou mieux comprendre l’état de la technique dans d’autres langues :**

Afin d’effectuer des recherches et de comprendre l’état de la technique dans d’autres langues, les examinateurs ont accès (sans limitation) aux ressources suivantes :

* WIPO Translate
* WIPO Pearl
* Google Translate
* Esp@cenet – Patent Translate (avec Google Translate)

2.2 – Gestion de la qualité

***Règles 36.1.iv) et 63.1.iv) : cet office ou cette organisation doit disposer d’un système de gestion de la qualité et de dispositions internes en matière d’évaluation conformément aux règles communes de la recherche internationale.***

L’Office australien des brevets continue de remplir ou de dépasser les exigences établies au chapitre 21 des directives. Il s’engage à améliorer continuellement les fonctions liées à ses activités principales et son système de gestion de la qualité correspondant. Son rapport sur le système de la gestion de la qualité est pleinement conforme au chapitre 21 des Directives concernant la recherche internationale et l’examen préliminaire international selon le PCT, et l’ensemble des rapports de qualité annuels produits depuis 2006 par l’Office australien des brevets sont disponibles sur le site Web de l’OMPI à l’adresse <http://www.wipo.int/pct/en/quality/authorities.html> (en anglais). Depuis 2006, son système de la gestion de la qualité est certifié selon la norme ISO 9001.

**Délais indiqués dans la charte de services à la clientèle :** le rapport relatif à la charte de services à la clientèle est actualisé et publié chaque trimestre sur le site Web[[2]](#footnote-3) d’IP Australia et contient, par exemple, les normes appliquées par l’office pour la diffusion du rapport de recherche internationale par rapport au délai moyen enregistré pour le trimestre précédent.

*NORMES CONCERNANT L’ENREGISTREMENT ET L’EXAMEN DES DEMANDES DE BREVET*

* L’Office australien des brevets publie un rapport de recherche internationale dans les **10 semaines** suivant la réception de la copie de recherche de la demande internationale, sauf si la demande concerne plus d’une invention.
* Il publie des rapports de recherche de type international pour les brevets dans les **6 semaines** suivant la réception de la demande de recherche, sauf si la demande de recherche concerne plus d’une invention ou si l’office demande de fournir une déclaration écrite relative à la recherche.
* Il répond au courrier relatif à l’examen d’une demande dans les **20 jours** ouvrables suivant la réception du courrier.

*Normes de qualité des produits brevetés – niveau 1*

Normes qualitatives touchant des questions influant (ou susceptibles d’influer) négativement sur la validité du droit de propriété intellectuelle :

* une procédure de recherche correcte est adoptée pour toutes les recherches;
* toutes les objections/considérations influant (ou susceptibles d’influer) négativement sur la validité du brevet sont prises en compte.

*Normes de qualité des produits brevetés – niveau 2*

Normes qualitatives touchant des questions qui nécessiteraient une charge importante de travail ou entraîneraient des désagréments pour le déposant ou IP Australia :

* toutes les autres objections/considérations importantes sont prises en compte;
* le rapport/l’avis ne comportent pas d’objections/considérations non valables;
* tous les rapports et avis sont complets et à visée informative.

*Normes de qualité des produits brevetés – niveau 3*

Normes qualitatives liées à d’autres procédures importantes établies par le manuel sur les brevets :

* les résultats de recherche sont correctement communiqués et enregistrés;
* les formalités écrites sont complètes et correctes.

3 – Champ d’application visé

**Langues dans lesquelles les services seraient proposés** : anglais

**États ou offices récepteurs pour lesquels l’administration serait compétente** : l’Office australien des brevets agit en tant qu’administration compétente chargée de la recherche internationale pour les pays suivants : Australie, Afrique du Sud, Brunéi Darussalam, Bureau international (pour les ressortissants ou résidents des Émirats arabes unis, du Nigéria, de Sainte‑Lucie, de Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines et de Sri Lanka), États‑Unis d’Amérique, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Nouvelle‑Zélande, Papouasie‑Nouvelle‑Guinée, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et Zimbabwe.

**Limitations du champ d’application :** le champ d’application de l’Office australien des brevets n’a pas de limitations, sauf pour les États où il agit en tant qu’administration compétente.

4 – Énoncé des motivations

IP Australia reconnaît l’OMPI en tant que principale instance pour défendre ses intérêts à l’échelle internationale et continuera d’établir des ponts avec l’OMPI, soutenant cette dernière pour garantir qu’elle soit une organisation efficace et rationnelle. À l’issue d’une succession d’accords passés entre le Gouvernement australien et le Bureau international, l’Office australien des brevets constitue, depuis le 31 mars 1980, une administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international, et s’est forgé une solide réputation au sein de la communauté du PCT. Il continue de démontrer son soutien en faveur de l’OMPI, en accordant notamment la priorité aux réformes du PCT, ce dernier étant l’organe prééminent pour le développement du droit et de la pratique en matière de propriété intellectuelle à l’échelle internationale. Sa participation à divers comités et réunions, tant techniques que politiques, apporte un appui aux demandes australiennes grâce à des systèmes simplifiés de propriété intellectuelle, améliore la qualité grâce à des initiatives en matière de partage du travail au sein de l’office, et élargit les possibilités d’utilisation du PCT. Renouveler la nomination de l’Office australien des brevets en qualité d’administration internationale étaye son engagement international actuel : en tant qu’organisation, il s’efforce de combler l’écart entre les pays en développement et les pays développés membres de l’OMPI, fournit des produits internationaux novateurs et renforce les capacités dans la région Asie‑Pacifique. Il agit en tant que tel à travers diverses activités de coopération et en donnant le meilleur exemple.

Le programme régional de formation à l’examen des brevets, par exemple, remporte continuellement un franc succès et reçoit des retours positifs de la part des participants et, plus généralement, de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. Ce programme, première mondiale en matière de formation virtuelle, demeure un mécanisme clé pour améliorer les pratiques de recherche et d’examen dans la région. Il propose une formation complète du début à la fin et une infrastructure qui :

* assure une formation à l’examen des brevets plus durable pour les offices extérieurs;
* peut être utilisé pour encourager les initiatives en matière de partage du travail et de coopération avec d’autres offices de propriété intellectuelle.

À travers le programme régional de formation à l’examen des brevets, les offices participants améliorent leurs normes d’examen des brevets, ce qui conduit à délivrer des brevets de meilleure qualité et à accroître la confiance commerciale dans la région de l’Association des nations de l’Asie du Sud Est (ASEAN). Une collaboration efficace améliore la réputation de l’Office australien des brevets comme fournisseur de formation et de services de développement en matière de propriété intellectuelle engagé et de qualité, tout en renforçant les relations professionnelles de haut niveau avec les offices participants et les partenaires du programme.

Autre exemple de l’engagement régional, les fonds fiduciaires de l’OMPI en Australie ont été établis pour la première fois en 2012. L’Office australien des brevets travaille étroitement avec l’OMPI et les États membres récepteurs pour aboutir à des résultats concrets pour améliorer les systèmes de propriété intellectuelle à l’échelle mondiale, plus particulièrement dans la région Indo‑Pacifique. L’initiative WIPO Re:Search a remporté beaucoup de succès, facilitant la recherche collaborative sur des maladies tropicales négligées. Les systèmes améliorés de propriété intellectuelle, l’administration et le transfert de technologie dans la région sont bénéfiques pour les Australiens qui souhaitent faire du commerce avec les pays de cette région. Les fonds fiduciaires offrent également un grand nombre de bénéfices humanitaires, conformes aux grandes priorités du Gouvernement australien (par exemple, l’accès des déficients visuels aux livres dans les pays en développement). Les fonds fiduciaires ont également permis d’améliorer la visibilité, la crédibilité et l’image de l’Australie auprès des États membres de l’OMPI et de son Secrétariat. Cela a renforcé la réputation de l’Office australien des brevets qui contribue de manière constructive au programme de l’OMPI en matière d’établissement de normes et a amélioré la portée géographique des systèmes mondiaux de l’OMPI et des services offerts aux parties prenantes concernées.

IP Australia s’intéresse à la promotion du développement du système de propriété intellectuelle pour les utilisateurs et, pour cela, collabore avec d’autres offices de propriété intellectuelle pour influer sur le développement du système de propriété intellectuelle régional et mondial. Il travaille avec des offices de taille semblable, comme les offices de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni (UKIPO) et du Canada (OPIC), sur le partage de stratégies de recherche, ainsi qu’avec d’autres donateurs pour des activités de renforcement des capacités. En qualité d’administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international, l’Office australien des brevets peut continuer d’influer sur le développement du système de propriété intellectuelle international compte tenu de sa crédibilité, en soutenant d’autres offices et systèmes de propriété intellectuelle dans la région Asie‑Pacifique. Les services qu’il propose en cette qualité sont hautement appréciés et recherchés par les innovateurs australiens : une très vaste majorité de déposants australiens choisissent IP Australia en tant qu’administration chargée de la recherche internationale, tout comme des déposants issus d’autres juridictions, y compris des États‑Unis d’Amérique, de la Nouvelle‑Zélande, de Singapour, de la Malaisie et de la République de Corée. L’Office australien des brevets propose des services de première qualité en matière de recherche et d’examen à un stade précoce du processus de dépôt des demandes internationales de brevet. Cela présente des avantages notables pour les secteurs de l’industrie et de la technologie en Australie, notamment du fait que le personnel chargé de l’examen et de l’appui est à la disposition des déposants ou de leurs conseillers juridiques. Cela représente un vaste ensemble de compétences et de connaissances aisément accessibles aux secteurs du commerce et de la recherche. Les innovateurs australiens sont ainsi en mesure de prendre des décisions rapides relatives à leurs demandes de brevet, ce qui leur permet éventuellement de gagner du temps et de l’argent.

5 – Profil des demandes de brevet

*Source : équipe des rapports internes, IP Australia.*

**Nombre de demandes nationales reçues – par domaine technique**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Non mentionné | 4 | 4 | 2 | 5 | 12 |
| Chimie | 8 881 | 10 144 | 8 395 | 9 354 | 9 205 |
| Électrique | 6 977 | 7 625 | 7 071 | 7 943 | 7 979 |
| Mécanique | 10 477 | 11 883 | 10 469 | 11 326 | 11 227 |
| Total | 26 339 | 29 656 | 25 937 | 28 628 | 28 423 |

**Nombre de demandes nationales reçues – par voie de dépôt**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Dépôt direct (AU) | 1 553 | 1 776 | 1 223 | 1 371 | 1 620 |
| Dépôt direct (non AU) | 5 678 | 7 179 | 5 520 | 6 193 | 7 400 |
| Entrée dans la phase nationale | 19 108 | 20 701 | 19 194 | 21 064 | 19 403 |
| Total | 26 339 | 29 656 | 25 937 | 28 628 | 28 423 |

**Nombre de demandes internationales reçues en tant qu’office récepteur**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Non enregistrées | 32 | 2 |  | 1 | 6 |
| Chimie | 753 | 744 | 744 | 669 | 595 |
| Électrique | 920 | 828 | 832 | 877 | 774 |
| Mécanique | 1 208 | 1 113 | 1 167 | 1 120 | 1 081 |
| Total | 2 913 | 2 687 | 2 743 | 2 667 | 2 456 |

**Les 10 premiers pays d’origine des demandes déposées ou entrées dans la phase nationale en 2016**

|  |  |
| --- | --- |
| États‑Unis d’Amérique | 12 922 |
| Australie | 2 620 |
| Japon | 1 610 |
| Allemagne | 1 395 |
| Royaume‑Uni | 1 180 |
| Suisse | 1 149 |
| Chine | 892 |
| France | 808 |
| Pays‑Bas | 609 |
| Canada | 547 |

**Délai moyen d’instruction des demandes de brevet nationales** (premier rapport/date de délivrance pour l’année 2016)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur** | ***À compter de*** | **Délai (mois)** | |
| Jusqu’à la recherche | Néant | Les tâches de recherche et d’examen sont réalisées par le même examinateur au moment où ce dernier commence l’examen | |
| Jusqu’au premier examen | La demande d’examen | Varie selon la discipline, mais en moyenne : | 6,9 |
| Mécanique | 6,1 |
| Électrique/électronique | 7,9 |
| Chimie | 7,3 |
| Jusqu’à la délivrance | La demande d’examen | Varie selon la discipline, mais en moyenne : | 23,0 |
| Mécanique | 22,7 |
| Électrique/électronique | 21,6 |
| Chimie | 24,5 |

**Données antérieures :** (pour illustrer la réduction des délais de traitement et les variations de résultats)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Délais de traitement des brevets** | | | | |
| **Délais de traitement (depuis la demande d’examen jusqu’à la délivrance, en mois)** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** |
|  | 24,6 | 23,8 | 24,7 | 23,0 |

**Demandes nationales en attente de traitement**

|  |  |
| --- | --- |
| **Mesure** | **Nombre de demandes (jusqu’au 14 février 2017)** |
| Toutes les demandes en instance | 42 082 |
| Demandes en attente de la recherche (taxes correspondantes payées) | Les tâches de recherche et d’examen étant effectuées par le même examinateur au même moment, il n’y a pas de données distinctes et spécifiques |
| Demandes en attente de l’examen (taxes correspondantes payées) | 18 031 |

**Données antérieures :** (pour illustrer la réduction des délais de traitement et les variations des résultats)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Inventaire des brevets (effectué en décembre 2016)** | | | | |
| **Inventaire**  **(Nombre de demandes en attente d’une première action)** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** |
|  | 59 123 | 51 798 | 47 672 | 42 206 |

6 – Appui nécessaire

L’Office australien des brevets aura besoin de l’appui continu du Bureau international.

7 – Autres

*Programme national pour l’innovation et les sciences*

Le 7 décembre 2015, le Gouvernement australien a lancé son programme national pour l’innovation et les sciences. Ce programme fait partie de l’engagement pris par le gouvernement pour faire de l’Australie l’une des principales nations en matière d’innovation. IP Australia est bien placé pour appuyer les principaux changements apportés par le programme, y compris ceux concernant le partage des données.

Le Programme national pour l’innovation et les sciences vise à créer un environnement qui offre aux particuliers et aux entreprises des mesures d’incitation à l’innovation. Il s’agit notamment d’investir dans des domaines essentiels de l’innovation, comme les sciences, la recherche, l’éducation et les infrastructures, ainsi que de proposer des conditions financières nécessaires, réglementaires et fiscales adéquates pour permettre aux entreprises d’expérimenter, de tester et de commercialiser de nouvelles idées.

IP Australia propose actuellement un certain nombre de services en faveur du Programme national pour l’innovation et les sciences. Ces services ont pour objectif premier de renforcer la commercialisation des travaux de recherche du secteur public, ainsi que la collaboration entre les chercheurs et les entreprises, dans le cas où la propriété intellectuelle peut être litigieuse.

Parmi ces services :

* L’instrument de gestion de la propriété intellectuelle, élaboré conjointement avec le Département de l’industrie, de l’innovation et des sciences et lancé le 10 septembre 2015, constitue une ressource en ligne visant à améliorer la collaboration entre les chercheurs et le milieu des affaires. IP Australia a fait appel à des consultants pour examiner la version actuelle de l’instrument et envisager les améliorations possibles afin de le rendre plus accessible et fonctionnel. IP Australia et le Département de l’industrie, de l’innovation et des sciences travaillent actuellement ensemble en vue du lancement d’une version bêta de l’instrument amélioré au cours du premier semestre 2017.
* L’initiative “Source IP” (lancée le 23 novembre 2015) propose un marché en ligne pour relier le milieu des affaires à la propriété intellectuelle générée par les organismes de recherche du secteur public et les universités en Australie. De récentes mises à jour ont permis d’améliorer l’expérience utilisateur et de mettre davantage en avant l’intérêt commercial du site.
* L’outil “IP Nova” (Intellectual Property Neural Open‑data Visualisation and Analysis) a été lancé le 22 octobre 2016 et a été mis au point dans le cadre d’un partenariat entre IP Australia et de petites et moyennes entreprises (PME). Il s’agit d’un outil gratuit de visualisation des données en nuage qui permet à chacun d’explorer le paysage de la propriété intellectuelle en recherchant les droits de propriété intellectuelle par technologie, personne, lieu ou nom d’entreprise.
* La plateforme d’analyse des brevets propose des services pour mesurer les effets de la recherche et définir des possibilités de collaboration et de partenariat. IP Australia a étendu sa gamme de services afin de fournir un meilleur appui aux universités et aux organismes de recherche financés par le secteur public.
* Les données ouvertes de propriété intellectuelle en libre accès mises à disposition par les pouvoirs publics (IP Government Open Data, IPGOD) recouvrent 100 ans de données relatives aux droits de propriété intellectuelle administrés par IP Australia, en lien avec de plus vastes ensembles de données commerciales, pour appuyer les politiques fondées sur des données factuelles. IP Australia a lancé une version en direct renvoyant aux données les plus récentes et conforme aux exigences de la déclaration de politique générale du Gouvernement australien sur les données publiques.

*Collaboration avec d’autres administrations*

IP Australia est attaché à s’améliorer constamment et continue de chercher des possibilités de collaboration avec les administrations internationales pour appliquer des pratiques recommandées. Actuellement, les initiatives officielles dans ce domaine sont les suivantes :

Initiatives du groupe de Vancouver :

Le groupe de Vancouver s’est formé en 2008 et se compose des offices de propriété internationale de l’Australie, du Canada et du Royaume‑Uni. Il a pour but de :

* partager des informations et des données d’expérience sur des questions et domaines communs, utiles pour gérer un office national de propriété intellectuelle de taille moyenne; et
* contribuer à une approche multilatérale plus efficace concernant le partager des tâches, en accord avec les principes du Traité de coopération en matière de brevets.

Le groupe (ou les initiatives) de Vancouver se concentre sur quatre domaines et, pour chaque initiative, un office principal a été désigné pour coordonner la planification et les activités.

1. Collaboration mutuelle (par IP Australia)

2. Notification des résultats (OPIC)

3. Procédures liées aux marques (IP Australia)

4. Recherche économique (UKIPO)

Programme pilote GPPH (Global Patent Prosecution Highway)

IP Australia participe au programme GPPH, lequel est un accord passé entre 22 offices de propriété intellectuelle. Dans le cadre de ce programme, un processus de traitement accéléré des demandes de brevet est proposé dans tous les offices participants. Ce processus s’appuie sur l’évaluation positive d’au moins une revendication de brevet pour une même invention déposée dans un autre office participant. Le programme GPPH utilise le même accord et les mêmes conditions de forme dans chaque office, ce qui simplifie le processus pour les déposants. IP Australia participe au programme pilote depuis son lancement en janvier 2014 et connaît une croissance forte et régulière du nombre de demandes GPPH déposées.

Mémorandum d’accord avec l’OEB

IP Australia et l’Office européen des brevets (OEB) ont signé un mémorandum d’accord en marge des assemblées des États membres de l’OMPI de 2015. Les domaines de coopération sont vastes et comprennent un accès mutuel aux informations en matière de brevets ainsi que l’établissement d’un programme pilote GPPH entre les deux offices. Ces activités ont pour but d’améliorer le système mondial de propriété intellectuelle pour aider les déposants et encourager l’innovation. Dans le cadre du programme, les déposants dont les revendications ont été examinées par l’OEB ou par l’Office australien des brevets peuvent demander une procédure accélérée dans l’autre office tandis que les deux offices partagent les résultats déjà obtenus, ce qui accélère le processus et réduit les coûts pour les déposants.

Le mémorandum d’accord comprend également un projet pilote pour l’Office australien des brevets afin que ce dernier acquière de l’expérience dans le domaine de la classification coopérative des brevets (CPC). Cela pourrait ouvrir la voie à une future coopération en matière d’harmonisation dans le cadre de la CPC, qui compte déjà 19 offices de brevets participants dans le monde. L’OEB et l’Office australien des brevets coopèrent également pour assurer l’interconnexion entre le système du Dossier mondial et le système WIPO CASE afin de permettre un accès réciproque à des dossiers d’informations concernant les brevets.

*Organigramme*

L’organigramme d’IP Australia (ci‑dessous) montre les changements récents opérés dans sa structure qui augmentent sa capacité de délivrer des titres de propriété intellectuelle solides. La division en deux du groupe des brevets permet de mieux gérer la charge de travail future et l’organisation de plus en plus complexe du paysage de la propriété intellectuelle. L’engagement d’un deuxième vice‑directeur général (Policy and Corporate Division) accroît également les capacités dans les domaines de l’évaluation et de l’élaboration des politiques, ainsi que la collaboration nationale et internationale dans le domaine de l’élaboration des politiques.

**

8 – Évaluation par d’autres administrations

La certification selon la norme ISO 9001:2008 d’IP Australia apporte une validation externe de la solidité de l’approche de qualité suivie par IP Australia.

L’Office australien des brevets a participé récemment à un programme pilote d’examen collégial des exigences du chapitre 21 relatives au système de gestion de la qualité, à l’occasion de la récente réunion du Sous‑groupe chargé de la qualité des administrations internationales et du PCT. L’examen collégial a permis à un autre office (celui de l’Espagne) d’étudier le système de gestion de la qualité de l’Office australien des brevets et de répondre à toutes les questions. Les retours sur le système de gestion de la qualité de l’Office australien des brevets ont été positifs. Le processus d’examen mené par d’autres offices a permis de valider l’approche suivie par l’Office australien des brevets par rapport aux divers aspects du système de gestion de la qualité et a montré la cohérence de l’approche sur de nombreux aspects avec les systèmes de qualité que d’autres offices ont mis en place.

[Fin de l’annexe et du document]

1. L’Office australien des brevets souhaite prolonger sa nomination sans interruption. Cependant, en raison des procédures conventionnelles internes de l’Australie, il pourrait être nécessaire de solliciter une année de prolongation pour l’accord actuel, puis d’adopter un nouvel accord une fois que le modèle actualisé, en cours de discussion avec d’autres administrations, aura été communiqué. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir, par exemple : <https://www.ipaustralia.gov.au/tools-resources/publications---reports>. [↑](#footnote-ref-3)